

CONSEIL DE QUARTIER « NOYERS/GRAND VAL/BERGES »

Jeudi 16 mai 2019

Membres du Conseil de quartier

Président : Christian VANDENBOSSCHE

Administration : Christophe ABRAHAM (DGAS en charge de l'Aménagement, de l'Education et du Développement Durable) - Nathalie BARISIEN
(Assistance de direction DGS/secrétaire de séance)

Invités :

Jean-Pierre CHAFFAUD – Maire Adjoint en charge des Affaires techniques

Collège des habitants

Présents : H. BOULET, A. DA COSTA, F. FALQUERHO, M. FONTANA, E. GISQUET, J. HOCINE, JP. MATHE, G. PANNETRAT

Absents : CA. CHEVALLIER, E. D'ANDREA, S. GUIONNET

Collège des institutionnels

Présents : C. NOBILI, JP. VALETTE, M. VOLONDAT

Absents excusés : I MOREAU (I3F), A. FEBVRE

Ordre du jour du conseil :

- Questions diverses
- Avancée du projet centre-ville et Bourg ancien
- Travaux de géothermie
- Gestion des parkings par le délégataire EFFIA
- Espace Co-Working'Sucy et espace multimédia
- Point sur les travaux d'été sur la commune
- Communications diverses

POINTS EVOQUES	CONTENU DES DEBATS
<p>Questions diverses C. VANDENBOSSCHE JP. CHAFFAUD C. ABRAHAM</p>	<p><u>Implantation de plots sur les trottoirs rue Michelet/Bd Raunet (Mr Hocine)</u></p> <p>Mr Hocine expose la présence de nombreux plots sur les trottoirs et devant les sorties de garages de nombreux propriétaires. Ces plots sont de différentes natures et de différentes tailles. Ils représentent un caractère dangereux pour les piétons. Il souhaite savoir s'ils ont fait l'objet d'autorisation de la ville, à qui appartiennent-ils et qui les a posés. En cas de chute d'un piéton, quels sont les risques encourus par les propriétaires, la responsabilité revient-elle à la Ville ou au riverain ?</p> <p>Il s'inquiète sur l'implantation abusive et progressive de ces plots dans le secteur sans intervention de la Ville. Il souhaiterait obtenir des réponses précises et une certaine homogénéité des plots installés par la mairie.</p> <p>Mr Abraham indique à la fois la présence de plots installés par les riverains pour protéger les trottoirs engazonnés et interdire le stationnement et peut être quelques interventions (à vérifier) à l'initiative de la Ville. Une réflexion doit être menée par les services municipaux et redonner à ces plots installés par la ville une certaine uniformité. Il précise que la responsabilité du domaine public revient à la ville. Toutefois, si les plots ont été installés sans autorisation, dans ce cas la responsabilité revient aux riverains.</p> <p>Il est rappelé qu'il est strictement interdit d'utiliser l'espace public pour tout aménagement sans l'accord de la mairie.</p> <p>Mr Da Costa signale également la présence de pots de fleurs sur les trottoirs de la rue Arago, installés par les riverains. Il craint une dérive et un abus de l'espace public.</p> <p><u>Propositions Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les propriétaires, - Rappel à la loi, - Lancer une réflexion sur ce problème. <p><u>Prolifération de déjections canines dans le quartier du Grand Val et sur les berges du lac (Mme Fontana)</u></p> <p>Mme Fontana réitère sa demande de panneaux interdisant les déjections canines et l'obligation de tenir en laisse les chiens. Elle précise que les conteneurs de sacs de déjection sont toujours vides malgré le réapprovisionnement effectué par les services techniques de la ville. Les berges du lac sont dégoutantes, les déjections ne sont pas ramassées, les chiens ne sont toujours pas tenus en laisse. C'est à nouveau des problèmes d'incivilités qui empoisonnent la vie des habitants.</p> <p>Mr Vandebossche signale la constitution d'un groupe de travail dans le cadre de l'Agenda 21 dans le but de réaliser un guide de la citoyenneté et du bien vivre ensemble. Ce groupe travaille notamment sur les incivilités et sur la réglementation en partenariat avec la Police municipale. Ce livret rappelle les règles de civilité et de tolérance. Il sera mis à disposition des habitants dès qu'il sera finalisé.</p> <p><u>Proposition de la ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la verbalisation,

- Mise en place de panneaux rappelant les règles,
- Distribution d'un guide de la citoyenneté et du bien vivre ensemble.

Mr Boulet demande l'installation de distributeurs de sacs à déjection canine sur la Place Cauchy. L'équipe municipale en prend bonne note.

Terrain Promogim –Place Cauchy et Manitot - Avancées sur le CIN - Devenir du terrain de l'ex-Paulmier (Mr Nobili)

1) Chantier Promogim

Rappel : arrêt du chantier en l'absence de déclaration « loi sur l'eau » obligatoire lorsqu'un projet se situe dans une zone en PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations). Le promoteur a dû déposer son dossier à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, dossier qui intervient entre le promoteur et les services de l'Etat. Entretemps, le Syndical Marne Vive a édité son règlement du traitement des eaux pluviales dont un des sujets consiste à pouvoir un jour « renaturer » le Morbras qui passe le long du projet. Il a donc été demandé au promoteur la possibilité éventuelle de remettre le Morbras à ciel ouvert. La Ville est en attente de la décision de la Direction régionale interdépartementale de l'environnement concernant ce dossier d'ici la fin du mois de mai.

Promogim a probablement signé des promesses d'achat mais il a libéré l'ensemble des acquéreurs. C'est pour cette raison que les palissades ont été retirées. Lorsque les autorisations seront données, la commercialisation et la communication seront à nouveau relancées.

2) Foncier Place Cauchy

Les services de l'Urbanisme n'ont pas de projets à l'étude actuellement. Ce foncier intéresse cependant plusieurs promoteurs et pourrait être amené à évoluer dans l'avenir.

3) Carrefour Manitot

Aucun projet à l'étude à ce jour aussi bien du côté « petits commerces » que du côté de l'ancien bazar. Il y aura peut-être des projets à l'étude courant 2021 côté « petits commerces », jugés plus intéressants pour les promoteurs. Il est également indiqué qu'à la place de la pharmacie, un projet d'ouverture de services à la personne va s'implanter (société SHIVA).

Il est à nouveau rappelé le problème de stationnement de camionnettes surdimensionnées mais aussi de l'ambulancier installé à la place du salon de coiffure. Il existe une dérive des stationnements de ce type d'engins. Il serait impératif de légiférer. Mr Vandenbossche répond qu'il n'existe aucune réglementation interdisant ce stationnement.

4) Avancées sur le CIN

Mr Abraham rappelle le Contrat d'Intérêt National (CIN) sur les emprises de l'ex VDO. L'un des enjeux importants est la réalisation d'un projet de TCSP (Transport en Commun en Site Propre) « Altival ». En 2017, les services de l'Etat ont relancé le projet et nommé un aménageur, Epamarne, afin de réfléchir sur le devenir de ces emprises. Epamarne est désormais propriétaire de la majeure partie de ces emprises. La ville de Sucy-en-Brie ne veut pas se faire imposer des projets élaborés par l'Etat et son aménageur. C'est pourquoi, elle mène de son côté une réflexion sur les entrées de ville Ormesson/Chennevières-sur-Marne de manière à développer de façon modérée des projets immobiliers adossés à un moyen de transport en commun pour rejoindre la gare routière et gare RER, créer du commerce de proximité de qualité et s'interroger sur la nécessité d'équipements publics. La ville d'Ormesson est également concernée par les emprises mais elle a une problématique supplémentaire : celle du logement social. Elle a signé un contrat de mixité sociale et doit produire du logement social à hauteur de 25 % (elle n'en possède actuellement moins de 2 %). Madame le Maire de Sucy-en-Brie souhaite donc être associée à ces projets, entamer des réflexions et partager les projets entre les deux communes.

5) Le devenir du terrain Paulmier

Ce dossier ne pourra être traité qu'au regard de la réflexion sur les emprises du CIN. Il existe des demandes de commerces qui cherchent à s'implanter dans des secteurs où il existe du passage (type LIDL ...). La Ville n'est pas favorable à l'implantation de ce type de surfaces qui ne permettra pas l'embellissement de l'entrée de ville et un développement urbain équilibré et de qualité.

6) Devenir du restaurant Casal de Letos

Le propriétaire du restaurant avait mis en vente son local. La Ville a réussi à mener une préemption avec le Grand Paris Sud Est Avenir pour le récupérer.

7) Devenir des parcelles rue du Général Leclerc/ETTB

La Ville mène actuellement une négociation pour son acquisition afin de réaliser un projet de logements locatifs avec le bailleur I3F.

Question Mr Nobili : installation d'un distributeur automatique dans le quartier ?

Réponse : Les banques n'y sont pas favorables et s'y refusent.

Citoyens vigilants (Mr Gisquet) : rappel du dispositif par Mr Vandebossche

- Une vingtaine de citoyens vigilants sur l'ensemble de la ville dont quatre référents sur le secteur Grand Val/Noyers/Berges. Ces référents volontaires et bénévoles s'inscrivent dans une démarche de participation citoyenne. Ils alertent les forces de l'ordre et la Police municipale de tout évènement suspect ou tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins dans leur secteur. Ce volontariat est contractualisé par la signature d'une charte d'engagements. Ces voisins vigilants ont reçu au préalable une

	<p>formation dispensée par la police et ne doivent en aucun cas se substituer aux forces de police. Le référent est en relation directe avec la responsable de la Police municipale. Par ailleurs, il est identifié par les riverains du secteur concerné qui peuvent à tout moment lui faire part d'informations inquiétantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environ 40 remontées de faits à la Police municipale par mois sur l'ensemble de la ville dont 15 sur le quartier des Noyers/Grand Val/Berges.
<p>Communication sur le dossier Inondations JP. CHAFFAUD</p>	<p>Suite aux inondations dans le secteur du Grand Val et rue du Moulin de Touillon, plusieurs axes de réflexion ont été définis et des actions ont été engagées par la Ville :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales (réseau séparatif) 2) Le cours d'eau qui déborde avec pour conséquence des inondations 3) Se protéger des futurs évènements pluvieux de plus en plus fréquents et violents <p><u>Actions menées :</u></p> <p>La compétence GEMAPI est exercée depuis janvier 2017 à la Métropole du Grand Paris dont dépendent les différents territoires dont celui de Sucy-en-Brie. Une délibération de la MGP a été adoptée pour la prise en compte de l'entretien du Morbras côté Val de marnais avec une enveloppe budgétaire de 200 000 € pour l'année 2019. Cette mission a été attribuée au Syndicat Amont depuis le mois de mai. Entretemps, les services municipaux ont procédé à plusieurs reprises au nettoyage et à l'entretien du Morbras.</p> <p>Par ailleurs, la Ville a demandé au Syndicat de réaliser une étude globale sur la totalité du cours d'eau dans le but d'étudier l'ensemble des caractéristiques du ru et pour proposer des travaux et des mesures pour se prémunir contre les inondations. Cette étude sera rendue en 2020 ce qui permettra de mettre en place des aménagements pour limiter les inondations. Des actions de curage dans la partie basse de Sucy ont été effectuées dans les réseaux pluviaux et usés par le GPSEA.</p> <p>D'autre part, la DSEA (Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement) a lancé une étude sur les réseaux d'eaux usées et pluviales gérés par le Département. Les résultats seront rendus en juin. Ils permettront d'améliorer les écoulements dans les réseaux, abondés par d'autres petits réseaux gérés par le Territoire.</p> <p>Mme Fontana indique l'apparition de pollution dans le Morbras probablement liée aux chantiers en cours sur la ville d'Ormesson. Mr Chaffaud lui conseille de prévenir la Police municipale pour signaler le problème.</p> <p>Pour information, la Ville avait également contacté des sociétés proposant des batardeaux anti-inondation afin de les présenter à l'ensemble des riverains inondés. Quelques riverains ont démontré leur intérêt.</p>

Avancée du projet centre-ville et Bourg ancien
C. ABRAHAM

Point Aménagement

- Réouverture à la circulation du parking en surface de l'Espace Jean-Marie Poirier, baptisé parking Montaleau. Entrée et sortie par la rue Pierre Sémard côté chantier PIERREVAL.
- La coque brute en béton du parking en sous-sol de 180 places sur 2 niveaux est terminée. L'aménagement par le concessionnaire EFFIA est en cours. Livraison courant août.
- Restent à finaliser les abords du parking début juin (espaces verts, terrassement, accès sortie ascenseur ...). Une deuxième phase de plantations des arbres et végétaux s'effectuera en novembre prochain.
- Construction du Clos Sévigné de 39 logements et linéaire commercial : démarrage du chantier courant de semaine pour une durée d'environ 20/24 mois.
- Aménagement des abords du château : place de la Métairie terminée, maintien du stationnement à l'Orangerie pour un total de 14 places et une soixantaine de places côté résidence BOUYGUES Immobilier. Gratuité du stationnement
- Création d'un jardin à la française devant le château. A l'arrière du château : gros travaux de géothermie de mi-mai à mi-juillet. A terme, cet espace permettra le stationnement des commerçants du marché et des forains.

Fin des aménagements des abords du château : courant novembre.

Mr Valette demande à qui appartient le parking du Clos de Pacy. Mr Abraham répond qu'il y a plusieurs copropriétaires : la Ville, la copropriété du Clos de Pacy, le Monoprix ainsi que le cabinet médical. C'est un parking privé mais ouvert au public. Les travaux de réaménagement du parking ont été financés et subventionnés (près de 50 %). Le parking est aujourd'hui réouvert, gratuit et fonctionne plutôt bien.

Inquiétude de Mme Fontana concernant la réfection de la rue du Moutier. Absence de sécurisation piétonne, absence de trottoirs et de mobilier urbain. Elle considère que cette rue est très dangereuse pour les piétons, les poussettes.

Mr Abraham répond qu'il s'agit d'une rue partagée, en zone 20 kms, la voiture y est tolérée mais la priorité est donnée aux piétons et aux vélos. Il est indispensable d'adopter de nouveaux comportements. Par ailleurs, la Police municipale y sera très présente puisque la Ville a recruté deux agents dédiés au centre-ville pour faire respecter le Code de la Route et la réglementation en vigueur. Les rues du Moutier, de la Porte et Guy Mocquet pourraient être à terme entièrement piétonnes notamment le samedi. C'est aussi pour cette raison que la Ville souhaite une absence de mobilier urbain afin de s'orienter progressivement sur une piétonisation. De nouveaux commerces de qualité sont attendus, certains se sont d'ailleurs développés et les résultats sont encourageants.

Travaux du Bourg ancien :

Le chantier avance bien malgré des difficultés de circulation et d'accès.

Phase de pavage et d'éclairage public.

Fin prévisionnelle des travaux : fin août sauf rue de Brévannes (travaux d'assainissement et de voirie par le Grand Paris Sud Est Avenir - fin de chantier prévue en octobre prochain).

<p>Travaux de géothermie JP. CHAFFAUD</p>	<p>Travaux de mi-mai à juillet 2019 : en juillet 2018, des travaux de curage et de nettoyage du puits producteur ont été effectués. Lors de ces activités, des fuites ont été relevées.</p> <p>De nouveaux travaux étaient donc nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enlèvement de la pompe hors service - Retuber le puit existant - Repositionner une nouvelle pompe - Rechemisage du puit et de la chambre de pompage - Remise en service du puits.
<p>Gestion des parkings par le délégataire EFFIA JP CHAFFAUD C. ABRAHAM</p>	<p>Gestion des 3 parkings payants en sous-sol par EFFIA : parking du marché, parking Montaleau et parking du Village. La Ville a obtenu la gratuité pour la 1^{ère} heure de stationnement en sous-sol. En dehors des places en surface de l'esplanade Jean-Marie Poirier payantes à partir de la rentrée et également gérées par Effia, toutes les autres places de stationnement en surface du centre-ville resteront gratuites et réglementées en zone bleue et orange.</p> <p>Questions/Réponses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une négociation serait-elle possible pour prolonger l'heure de gratuité jugée insuffisante les jours de marché ? Mr Abraham répond que des discussions sont en cours avec la société DADOUN qui gère le marché. - Avez-vous prévu le dimensionnement des places de stationnement dans les parkings en sous-sol ? Réponse : le parking est aux normes. <p>Observations (Mr Boulet) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque de baisse de la fréquentation de l'espace Jean-Marie Poirier au vu de la politique tarifaire du parking Montaleau ajouté au prix d'un spectacle. - Risque d'une désertification du parking Montaleau payant. <p>Mr Abraham indique que des offres commerciales vont être proposées, notamment avec les commerçants du centre-ville et du marché pour faire les achats avec un temps de gratuité plus long. Par ailleurs, la Ville proposera 1h30 de gratuité supplémentaire (soit 2h30 au total) pour tous les spectateurs du cinéma et des spectacles de la saison culturelle. D'autre part, des tarifs préférentiels vont également être proposés à terme pour les employés des commerçants du centre-ville.</p>
<p>Espace Co-Working'Sucy et espace multimédia JP. CHAFFAUD</p>	<p>Espace Co-Working'Sucy : il s'agit d'un espace de travail ouvert aux entreprises et situé rue des Fontaines dans un petit pavillon. Au total 6 postes de travail, une salle de réunion et du matériel connecté. Les travaux ont été subventionnés et effectués en régie. Gestion 100 % en ligne avec un accès par un code attribué au moment de la réservation.</p> <p>Espace multimédia : cet espace se situe à l'auditorium de la Médiathèque. Il s'agit d'un espace libre accueil qui s'adresse en priorité à l'ensemble des habitants pour lutter contre la fracture numérique. Il sera également ouvert aux écoles et aux entreprises. Recrutement d'un animateur multimédia pour accompagner et répondre aux besoins de chacun.</p>

	<p>Travaux financés par la Ville et subventionnés à 50%. Ouverture au 4^{ème} trimestre 2019.</p>
<p>Point sur les travaux d'été JP CHAFFAUD</p>	<p><u>Quelques exemples d'aménagement Voirie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Allée Chaumoncel : travaux d'enfouissement des réseaux, réfection de l'enrobé. - Création d'aires de stationnements tours 7 et 8 Cité verte (environ 15 places). Travaux financés par le bailleur Logirep avec une participation de la Ville. - Réaménagement de la rue Montaleau (GPSEA) et création d'une piste cyclable : de juin à décembre 2019 - Réaménagement de la voirie Route de Lésigny (GPSEA) - Travaux HTA (haute tension) sur l'avenue G. Pompidou, A. Perrault, A. Pleuvry, rue P. Sémard, zone industrielle afin de renforcer l'alimentation du courant des ateliers RATP et SGD. Dates calées de juillet à fin août. <p><u>Quelques exemples d'aménagement Bâtiments :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecole élémentaire du Plateau : nouveau self et mise en peinture de la dernière classe, insonorisation, changement de revêtement de sols - Cours de tennis : reprise de la charpente et couverture - Climatisation de l'espace Jean-Marie Poirier - Centre culturel : amélioration de la cour intérieure, rénovation de la salle de spectacle (salle Gérard Philipe), création d'une aile supplémentaire pour l'accueil d'expositions d'associations et espace de convivialité. - Crèches : entretien, rénovation et mise en peinture - Club house du rugby : rénovation - Travaux obligatoires ADAP (pour les personnes à mobilité réduite) <p><i>Mr Vandebossche précise qu'il sera fait un bilan des travaux effectués lors du prochain Conseil de quartier.</i></p>

CONSEIL DE QUARTIER « NOYERS/GRAND VAL/BERGES » Jeudi 16 mai 2019

Membres du Conseil de quartier

Président : Christian VANDENBOSSCHE

Administration : Christophe ABRAHAM (DGAS en charge de l'Aménagement, de l'Education et du Développement Durable) - Nathalie BARISIEN
(Assistance de direction DGS/secrétaire de séance)

Invités :

Jean-Pierre CHAFFAUD – Maire Adjoint en charge des Affaires techniques

Collège des habitants

Présents : H. BOULET, A. DA COSTA, F. FALQUERHO, M. FONTANA, E. GISQUET, J. HOCINE, JP. MATHE, G. PANNETRAT

Absents : CA. CHEVALLIER, E. D'ANDREA, S. GUIONNET

Collège des institutionnels

Présents : C. NOBILI, JP. VALETTE, M. VOLONDAT

Absents excusés : I MOREAU (I3F), A. FEBVRE

Ordre du jour du conseil :

- Questions diverses
- Avancée du projet centre-ville et Bourg ancien
- Travaux de géothermie
- Gestion des parkings par le délégataire EFFIA
- Espace Co-Working'Sucy et espace multimédia
- Point sur les travaux d'été sur la commune
- Communications diverses

POINTS EVOQUES	CONTENU DES DEBATS
<p>Questions diverses C. VANDENBOSSCHE JP. CHAFFAUD C. ABRAHAM</p>	<p><u>Implantation de plots sur les trottoirs rue Michelet/Bd Raunet (Mr Hocine)</u></p> <p>Mr Hocine expose la présence de nombreux plots sur les trottoirs et devant les sorties de garages de nombreux propriétaires. Ces plots sont de différentes natures et de différentes tailles. Ils représentent un caractère dangereux pour les piétons. Il souhaite savoir s'ils ont fait l'objet d'autorisation de la ville, à qui appartiennent-ils et qui les a posés. En cas de chute d'un piéton, quels sont les risques encourus par les propriétaires, la responsabilité revient-elle à la Ville ou au riverain ?</p> <p>Il s'inquiète sur l'implantation abusive et progressive de ces plots dans le secteur sans intervention de la Ville. Il souhaiterait obtenir des réponses précises et une certaine homogénéité des plots installés par la mairie.</p> <p>Mr Abraham indique à la fois la présence de plots installés par les riverains pour protéger les trottoirs engazonnés et interdire le stationnement et peut être quelques interventions (à vérifier) à l'initiative de la Ville. Une réflexion doit être menée par les services municipaux et redonner à ces plots installés par la ville une certaine uniformité. Il précise que la responsabilité du domaine public revient à la ville. Toutefois, si les plots ont été installés sans autorisation, dans ce cas la responsabilité revient aux riverains.</p> <p>Il est rappelé qu'il est strictement interdit d'utiliser l'espace public pour tout aménagement sans l'accord de la mairie.</p> <p>Mr Da Costa signale également la présence de pots de fleurs sur les trottoirs de la rue Arago, installés par les riverains. Il craint une dérive et un abus de l'espace public.</p> <p><u>Propositions Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les propriétaires, - Rappel à la loi, - Lancer une réflexion sur ce problème. <p><u>Prolifération de déjections canines dans le quartier du Grand Val et sur les berges du lac (Mme Fontana)</u></p> <p>Mme Fontana réitère sa demande de panneaux interdisant les déjections canines et l'obligation de tenir en laisse les chiens. Elle précise que les conteneurs de sacs de déjection sont toujours vides malgré le réapprovisionnement effectué par les services techniques de la ville. Les berges du lac sont dégoutantes, les déjections ne sont pas ramassées, les chiens ne sont toujours pas tenus en laisse. C'est à nouveau des problèmes d'incivilités qui empoisonnent la vie des habitants.</p> <p>Mr Vandebossche signale la constitution d'un groupe de travail dans le cadre de l'Agenda 21 dans le but de réaliser un guide de la citoyenneté et du bien vivre ensemble. Ce groupe travaille notamment sur les incivilités et sur la réglementation en partenariat avec la Police municipale. Ce livret rappelle les règles de civilité et de tolérance. Il sera mis à disposition des habitants dès qu'il sera finalisé.</p> <p><u>Proposition de la ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la verbalisation,

- Mise en place de panneaux rappelant les règles,
- Distribution d'un guide de la citoyenneté et du bien vivre ensemble.

Mr Boulet demande l'installation de distributeurs de sacs à déjection canine sur la Place Cauchy. L'équipe municipale en prend bonne note.

Terrain Promogim –Place Cauchy et Maniot - Avancées sur le CIN - Devenir du terrain de l'ex-Paulmier (Mr Nobili)

1) Chantier Promogim

Rappel : arrêt du chantier en l'absence de déclaration « loi sur l'eau » obligatoire lorsqu'un projet se situe dans une zone en PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations). Le promoteur a dû déposer son dossier à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, dossier qui intervient entre le promoteur et les services de l'Etat. Entretemps, le Syndical Marne Vive a édité son règlement du traitement des eaux pluviales dont un des sujets consiste à pouvoir un jour « renaturer » le Morbras qui passe le long du projet. Il a donc été demandé au promoteur la possibilité éventuelle de remettre le Morbras à ciel ouvert. La Ville est en attente de la décision de la Direction régionale interdépartementale de l'environnement concernant ce dossier d'ici la fin du mois de mai.

Promogim a probablement signé des promesses d'achat mais il a libéré l'ensemble des acquéreurs. C'est pour cette raison que les palissades ont été retirées. Lorsque les autorisations seront données, la commercialisation et la communication seront à nouveau relancées.

2) Foncier Place Cauchy

Les services de l'Urbanisme n'ont pas de projets à l'étude actuellement. Ce foncier intéresse cependant plusieurs promoteurs et pourrait être amené à évoluer dans l'avenir.

3) Carrefour Maniot

Aucun projet à l'étude à ce jour aussi bien du côté « petits commerces » que du côté de l'ancien bazar. Il y aura peut-être des projets à l'étude courant 2021 côté « petits commerces », jugés plus intéressants pour les promoteurs. Il est également indiqué qu'à la place de la pharmacie, un projet d'ouverture de services à la personne va s'implanter (société SHIVA).

Il est à nouveau rappelé le problème de stationnement de camionnettes surdimensionnées mais aussi de l'ambulancier installé à la place du salon de coiffure. Il existe une dérive des stationnements de ce type d'engins. Il serait impératif de légiférer. Mr Vandenbossche répond qu'il n'existe aucune réglementation interdisant ce stationnement.

4) Avancées sur le CIN

Mr Abraham rappelle le Contrat d'Intérêt National (CIN) sur les emprises de l'ex VDO. L'un des enjeux importants est la réalisation d'un projet de TCSP (Transport en Commun en Site Propre) « Altival ». En 2017, les services de l'Etat ont relancé le projet et nommé un aménageur, Epamarne, afin de réfléchir sur le devenir de ces emprises. Epamarne est désormais propriétaire de la majeure partie de ces emprises. La ville de Sucy-en-Brie ne veut pas se faire imposer des projets élaborés par l'Etat et son aménageur. C'est pourquoi, elle mène de son côté une réflexion sur les entrées de ville Ormesson/Chennevières-sur-Marne de manière à développer de façon modérée des projets immobiliers adossés à un moyen de transport en commun pour rejoindre la gare routière et gare RER, créer du commerce de proximité de qualité et s'interroger sur la nécessité d'équipements publics. La ville d'Ormesson est également concernée par les emprises mais elle a une problématique supplémentaire : celle du logement social. Elle a signé un contrat de mixité sociale et doit produire du logement social à hauteur de 25 % (elle n'en possède actuellement moins de 2 %). Madame le Maire de Sucy-en-Brie souhaite donc être associée à ces projets, entamer des réflexions et partager les projets entre les deux communes.

5) Le devenir du terrain Paulmier

Ce dossier ne pourra être traité qu'au regard de la réflexion sur les emprises du CIN. Il existe des demandes de commerces qui cherchent à s'implanter dans des secteurs où il existe du passage (type LIDL ...). La Ville n'est pas favorable à l'implantation de ce type de surfaces qui ne permettra pas l'embellissement de l'entrée de ville et un développement urbain équilibré et de qualité.

6) Devenir du restaurant Casal de Letos

Le propriétaire du restaurant avait mis en vente son local. La Ville a réussi à mener une préemption avec le Grand Paris Sud Est Avenir pour le récupérer.

7) Devenir des parcelles rue du Général Leclerc/ETTB

La Ville mène actuellement une négociation pour son acquisition afin de réaliser un projet de logements locatifs avec le bailleur I3F.

Question Mr Nobili : installation d'un distributeur automatique dans le quartier ?

Réponse : Les banques n'y sont pas favorables et s'y refusent.

Citoyens vigilants (Mr Gisquet) : rappel du dispositif par Mr Vandebossche

- Une vingtaine de citoyens vigilants sur l'ensemble de la ville dont quatre référents sur le secteur Grand Val/Noyers/Berges. Ces référents volontaires et bénévoles s'inscrivent dans une démarche de participation citoyenne. Ils alertent les forces de l'ordre et la Police municipale de tout évènement suspect ou tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins dans leur secteur. Ce volontariat est contractualisé par la signature d'une charte d'engagements. Ces voisins vigilants ont reçu au préalable une

	<p>formation dispensée par la police et ne doivent en aucun cas se substituer aux forces de police. Le référent est en relation directe avec la responsable de la Police municipale. Par ailleurs, il est identifié par les riverains du secteur concerné qui peuvent à tout moment lui faire part d'informations inquiétantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environ 40 remontées de faits à la Police municipale par mois sur l'ensemble de la ville dont 15 sur le quartier des Noyers/Grand Val/Berges.
<p>Communication sur le dossier Inondations JP. CHAFFAUD</p>	<p>Suite aux inondations dans le secteur du Grand Val et rue du Moulin de Touillon, plusieurs axes de réflexion ont été définis et des actions ont été engagées par la Ville :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales (réseau séparatif) 2) Le cours d'eau qui déborde avec pour conséquence des inondations 3) Se protéger des futurs évènements pluvieux de plus en plus fréquents et violents <p><u>Actions menées :</u></p> <p>La compétence GEMAPI est exercée depuis janvier 2017 à la Métropole du Grand Paris dont dépendent les différents territoires dont celui de Sucy-en-Brie. Une délibération de la MGP a été adoptée pour la prise en compte de l'entretien du Morbras côté Val de marnais avec une enveloppe budgétaire de 200 000 € pour l'année 2019. Cette mission a été attribuée au Syndicat Amont depuis le mois de mai. Entretemps, les services municipaux ont procédé à plusieurs reprises au nettoyage et à l'entretien du Morbras.</p> <p>Par ailleurs, la Ville a demandé au Syndicat de réaliser une étude globale sur la totalité du cours d'eau dans le but d'étudier l'ensemble des caractéristiques du ru et pour proposer des travaux et des mesures pour se prémunir contre les inondations. Cette étude sera rendue en 2020 ce qui permettra de mettre en place des aménagements pour limiter les inondations. Des actions de curage dans la partie basse de Sucy ont été effectuées dans les réseaux pluviaux et usés par le GPSEA.</p> <p>D'autre part, la DSEA (Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement) a lancé une étude sur les réseaux d'eaux usées et pluviales gérés par le Département. Les résultats seront rendus en juin. Ils permettront d'améliorer les écoulements dans les réseaux, abondés par d'autres petits réseaux gérés par le Territoire.</p> <p>Mme Fontana indique l'apparition de pollution dans le Morbras probablement liée aux chantiers en cours sur la ville d'Ormesson. Mr Chaffaud lui conseille de prévenir la Police municipale pour signaler le problème.</p> <p>Pour information, la Ville avait également contacté des sociétés proposant des batardeaux anti-inondation afin de les présenter à l'ensemble des riverains inondés. Quelques riverains ont démontré leur intérêt.</p>

Avancée du projet centre-ville et Bourg ancien
C. ABRAHAM

Point Aménagement

- Réouverture à la circulation du parking en surface de l'Espace Jean-Marie Poirier, baptisé parking Montaleau. Entrée et sortie par la rue Pierre Sémard côté chantier PIERREVAL.
- La coque brute en béton du parking en sous-sol de 180 places sur 2 niveaux est terminée. L'aménagement par le concessionnaire EFFIA est en cours. Livraison courant août.
- Restent à finaliser les abords du parking début juin (espaces verts, terrassement, accès sortie ascenseur ...). Une deuxième phase de plantations des arbres et végétaux s'effectuera en novembre prochain.
- Construction du Clos Sévigné de 39 logements et linéaire commercial : démarrage du chantier courant de semaine pour une durée d'environ 20/24 mois.
- Aménagement des abords du château : place de la Métairie terminée, maintien du stationnement à l'Orangerie pour un total de 14 places et une soixantaine de places côté résidence BOUYGUES Immobilier. Gratuité du stationnement
- Création d'un jardin à la française devant le château. A l'arrière du château : gros travaux de géothermie de mi-mai à mi-juillet. A terme, cet espace permettra le stationnement des commerçants du marché et des forains.

Fin des aménagements des abords du château : courant novembre.

Mr Valette demande à qui appartient le parking du Clos de Pacy. Mr Abraham répond qu'il y a plusieurs copropriétaires : la Ville, la copropriété du Clos de Pacy, le Monoprix ainsi que le cabinet médical. C'est un parking privé mais ouvert au public. Les travaux de réaménagement du parking ont été financés et subventionnés (près de 50 %). Le parking est aujourd'hui réouvert, gratuit et fonctionne plutôt bien.

Inquiétude de Mme Fontana concernant la réfection de la rue du Moutier. Absence de sécurisation piétonne, absence de trottoirs et de mobilier urbain. Elle considère que cette rue est très dangereuse pour les piétons, les poussettes.

Mr Abraham répond qu'il s'agit d'une rue partagée, en zone 20 kms, la voiture y est tolérée mais la priorité est donnée aux piétons et aux vélos. Il est indispensable d'adopter de nouveaux comportements. Par ailleurs, la Police municipale y sera très présente puisque la Ville a recruté deux agents dédiés au centre-ville pour faire respecter le Code de la Route et la réglementation en vigueur. Les rues du Moutier, de la Porte et Guy Mocquet pourraient être à terme entièrement piétonnes notamment le samedi. C'est aussi pour cette raison que la Ville souhaite une absence de mobilier urbain afin de s'orienter progressivement sur une piétonisation. De nouveaux commerces de qualité sont attendus, certains se sont d'ailleurs développés et les résultats sont encourageants.

Travaux du Bourg ancien :

Le chantier avance bien malgré des difficultés de circulation et d'accès.

Phase de pavage et d'éclairage public.

Fin prévisionnelle des travaux : fin août sauf rue de Brévannes (travaux d'assainissement et de voirie par le Grand Paris Sud Est Avenir - fin de chantier prévue en octobre prochain).

<p>Travaux de géothermie JP. CHAFFAUD</p>	<p>Travaux de mi-mai à juillet 2019 : en juillet 2018, des travaux de curage et de nettoyage du puits producteur ont été effectués. Lors de ces activités, des fuites ont été relevées.</p> <p>De nouveaux travaux étaient donc nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enlèvement de la pompe hors service - Retuber le puit existant - Repositionner une nouvelle pompe - Rechemisage du puit et de la chambre de pompage - Remise en service du puits.
<p>Gestion des parkings par le délégataire EFFIA JP CHAFFAUD C. ABRAHAM</p>	<p>Gestion des 3 parkings payants en sous-sol par EFFIA : parking du marché, parking Montaleau et parking du Village. La Ville a obtenu la gratuité pour la 1^{ère} heure de stationnement en sous-sol. En dehors des places en surface de l'esplanade Jean-Marie Poirier payantes à partir de la rentrée et également gérées par Effia, toutes les autres places de stationnement en surface du centre-ville resteront gratuites et réglementées en zone bleue et orange.</p> <p>Questions/Réponses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une négociation serait-elle possible pour prolonger l'heure de gratuité jugée insuffisante les jours de marché ? Mr Abraham répond que des discussions sont en cours avec la société DADOUN qui gère le marché. - Avez-vous prévu le dimensionnement des places de stationnement dans les parkings en sous-sol ? Réponse : le parking est aux normes. <p>Observations (Mr Boulet) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque de baisse de la fréquentation de l'espace Jean-Marie Poirier au vu de la politique tarifaire du parking Montaleau ajouté au prix d'un spectacle. - Risque d'une désertification du parking Montaleau payant. <p>Mr Abraham indique que des offres commerciales vont être proposées, notamment avec les commerçants du centre-ville et du marché pour faire les achats avec un temps de gratuité plus long. Par ailleurs, la Ville proposera 1h30 de gratuité supplémentaire (soit 2h30 au total) pour tous les spectateurs du cinéma et des spectacles de la saison culturelle. D'autre part, des tarifs préférentiels vont également être proposés à terme pour les employés des commerçants du centre-ville.</p>
<p>Espace Co-Working'Sucy et espace multimédia JP. CHAFFAUD</p>	<p>Espace Co-Working'Sucy : il s'agit d'un espace de travail ouvert aux entreprises et situé rue des Fontaines dans un petit pavillon. Au total 6 postes de travail, une salle de réunion et du matériel connecté. Les travaux ont été subventionnés et effectués en régie. Gestion 100 % en ligne avec un accès par un code attribué au moment de la réservation.</p> <p>Espace multimédia : cet espace se situe à l'auditorium de la Médiathèque. Il s'agit d'un espace libre accueil qui s'adresse en priorité à l'ensemble des habitants pour lutter contre la fracture numérique. Il sera également ouvert aux écoles et aux entreprises. Recrutement d'un animateur multimédia pour accompagner et répondre aux besoins de chacun.</p>

	<p>Travaux financés par la Ville et subventionnés à 50%. Ouverture au 4^{ème} trimestre 2019.</p>
<p>Point sur les travaux d'été JP CHAFFAUD</p>	<p><u>Quelques exemples d'aménagement Voirie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Allée Chaumoncel : travaux d'enfouissement des réseaux, réfection de l'enrobé. - Création d'aires de stationnements tours 7 et 8 Cité verte (environ 15 places). Travaux financés par le bailleur Logirep avec une participation de la Ville. - Réaménagement de la rue Montaleau (GPSEA) et création d'une piste cyclable : de juin à décembre 2019 - Réaménagement de la voirie Route de Lésigny (GPSEA) - Travaux HTA (haute tension) sur l'avenue G. Pompidou, A. Perrault, A. Pleuvry, rue P. Sépard, zone industrielle afin de renforcer l'alimentation du courant des ateliers RATP et SGD. Dates calées de juillet à fin août. <p><u>Quelques exemples d'aménagement Bâtiments :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecole élémentaire du Plateau : nouveau self et mise en peinture de la dernière classe, insonorisation, changement de revêtement de sols - Cours de tennis : reprise de la charpente et couverture - Climatisation de l'espace Jean-Marie Poirier - Centre culturel : amélioration de la cour intérieure, rénovation de la salle de spectacle (salle Gérard Philipe), création d'une aile supplémentaire pour l'accueil d'expositions d'associations et espace de convivialité. - Crèches : entretien, rénovation et mise en peinture - Club house du rugby : rénovation - Travaux obligatoires ADAP (pour les personnes à mobilité réduite) <p><i>Mr Vandebossche précise qu'il sera fait un bilan des travaux effectués lors du prochain Conseil de quartier.</i></p>